

Conditions d'exercice de la procuration pour l'utilisation des services sécurisés proposés sur le site : ain-rhone.msa.fr

Conditions générales

→ Cette procuration ne vaut que pour l'utilisation des services sécurisés proposés sur le site internet ain-rhone.msa.fr et peut faire à tout moment l'objet d'une modification (réduction ou extension du champ de la procuration) ou d'une résiliation.

→ La MSA Ain-Rhône n'est pas responsable des retards provoqués par votre mandataire dans l'étude de votre dossier (art. 1991 du code civil).

→ Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestation, d'allocations diverses ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements.

→ Cette procuration n'autorise pas votre mandataire à vous représenter devant le tribunal des affaires de sécurité sociale et la cour d'appel (art. R142.20 du code de la sécurité sociale).

Conditions de modification de la procuration

→ Le mandant et/ou le mandataire peuvent modifier la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA Ain-Rhône.

→ En cas de création de nouveaux services sécurisés, le mandant et le mandataire feront une nouvelle procuration, par courrier signé et envoyé à la MSA Ain-Rhône.

→ En cas de suppression d'un service mentionné dans le document, la procuration pour ce service prend fin automatiquement

Conditions d'annulation de la procuration

→ Le mandant ou le mandataire peuvent mettre fin à la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA Ain-Rhône.

→ La procuration s'éteint automatiquement après que la MSA Ain-Rhône a été informée des événements suivants :

- la radiation du mandant ;
- le décès du mandant ou du mandataire ;
- l'incapacité du mandant ou du mandataire (tutelle ou curatelle) ;

Durée de la procuration

→ La procuration a une validité d'un an, reconductible tacitement chaque année.

Information complémentaire

→ Les services rendus par les caisses de MSA sont gratuits. Tout intermédiaire offrant ses services moyennant rémunération convenue à l'avance à un assuré social en vue de lui faire obtenir le bénéfice des prestations qui peuvent lui être dues est passible d'une amende. (art. L377.2 du code de la sécurité sociale).

→ Une pièce d'état civil est à joindre à la procuration par le demandeur de la procuration (l'adhérent MSA).

Procuration pour l'utilisation des services en ligne Internet proposés sur le site : ain-rhone.msa.fr

Je soussigné(e) :

NomPrénom
Né(e) leDemeurant
.....
Votre numéro d'adhérent MSA (sécurité sociale ou Siret) :
Votre adresse mail :@.....

donne procuration, conformément aux articles 1984 à 2010 du code civil, à :

Nom, prénom ou raison sociale (entreprise)
.....
Adresse
.....

Cette personne ou cette entreprise est adhérente MSA :

Merci d'indiquer son numéro d'adhérent :
son adresse mail :@.....

Cette personne ou cette entreprise n'est pas adhérente MSA :

Pour sa connexion elle aura besoin d'un identifiant : n° SIRET pour les tiers déclarants, comptables et pour les autres, un identifiant à 6 caractères en lettres minuscules et/ou chiffres. (Les majuscules, les accents et les ponctuations ne sont pas admis).

Si un identifiant a déjà été choisi par cette personne ou cette entreprise pour une autre procuration, nous lui conseillons d'utiliser le même.

Merci d'indiquer son identifiant (choisi ou déjà utilisé):
son adresse mail :@.....

Pour utiliser les services en ligne suivants :

Bouquet Entreprise

N° de Siret :

L'ensemble des services « Entreprise »

- Consulter mes factures d'assurances sociales
- Consulter mon compte adhérent Entreprise
- Consulter mon relevé parcellaire
- Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)
- Déclarer et gérer un Accident du Travail salarié (DAT)
- Déclarer le changement d'adresse de mon entreprise
- Déclarer une modification des données du contrat de travail
- Demander mes attestations professionnelles
- Echanger des fichiers avec la MSA (hors DS)
- Effectuer un Titre d'Emploi Simplifié Agricole (ancien TESA)
- Effectuer un Titre d'Emploi Service Agricole (nouveau TESA)
- Effectuer une Déclaration de Salaires (DS)
- Effectuer une Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE)
- Effectuer une estimation du bulletin de salaire
- Gérer mes comptes de téléversements
- Gérer mon inscription à la DSN
- Mes derniers documents (voir en annexe la liste des documents consultables)
- Régler mes factures
- Suivre et déposer une DSN
- Transférer le fichier déclaration de salaires (SEF DS)

Bouquet Particulier/Exploitant :

N° de sécurité sociale :

☐ L'ensemble des services « Particulier » :

- Attestation de droits maladie
- Attestation de droits RSA
- Attestation de paiement et non paiement
- Attestation fiscale
- Attestation médecin traitant
- Déclaration de patrimoine
- Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Demande de RSA
- Demander le complément de libre choix de mode de garde de la PAJE
- Demander ma carte européenne d'assurance maladie
- Demander une aide à une complémentaire santé
- Demander une aide au logement
- Demander une pension d'invalidité
- Déclarer mes ressources pour les prestations familiales
- Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH
- Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
- Déclarer un changement de situation
- Déposer des documents
- Effectuer ma demande unique de retraite
- Estimer ma retraite (pour les + 54 ans)
- Information sur ma retraite
- Ma carte vitale
- Mes derniers documents
- Mes Infos famille et ressources pour la Prestation de Service Unique (PSU)
- Mon relevé de situation individuelle retraite
- Notification de ressources pour les prestations familiales
- Paiements action sanitaire et sociale
- Paiements invalidité
- Paiements et décomptes santé
- Paiements prestation famille/logement
- Paiements retraite
- Participations forfaitaires et franchises
- Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle
- Relevé annuel de prestations santé (RAPS)
- Suivi de mes demandes de prestations

☐ L'ensemble des services « Exploitant » :

- Consulter mon compte adhérent Exploitant
- Déclarer mes Revenus Professionnels (DRP)
- Déclarer un accident du travail non salarié
- Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels
- Demander mes attestations professionnelles
- Demander un changement de situation
- Estimer mes cotisations Non Salariés Agricoles
- Gérer mes comptes de téléversement
- Mes derniers documents (voir en annexe la liste des documents consultables)
- Régler mes factures

Je joins une photocopie de ma carte d'identité ou de mon passeport en cours de validité et j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'exercice de la procuration.

A Le

Signature de l'assuré

Signature du mandataire

ANNEXE
Liste des documents consultables en procuration pour les bouquets
« Exploitants » et « Entreprises »

L'accès aux documents d'un adhérent MSA par un tiers bénéficiant d'une procuration/délégation est fonction des services ayant fait l'objet de cette procuration/délégation.

Le tiers peut consulter certains documents des bouquets « Exploitants » et « Entreprises » si l'adhérent a géré son mode de réception des documents par voie électronique.

Les documents accessibles en fonction des services donnés en délégation/procuration sont présentés ci-dessous.

| BOUQUET EXPLOITANTS | |
|--|---|
| Libellé service donné en procuration | Documents visualisables par le tiers |
| Déclarer mes revenus professionnels (DRP) | La déclaration de revenus professionnels |
| Déclarer mes revenus professionnels (DRP) Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels | Les factures annuelles de cotisations des non salariés |
| Déclarer mes revenus professionnels (DRP) Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels | Les factures de cotisations rectificatives des non salariés |
| Déclarer mes revenus professionnels (DRP) Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels | Les factures d'appels provisionnels |
| Déclarer mes revenus professionnels (DRP) | Les décomptes IJ |
| Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels | Les échéanciers mensuels |
| | |

| BOUQUET ENTREPRISES | |
|---|---|
| Documents visualisables par le tiers | Libellé service donné en procuration |
| Les décomptes IJ | Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT) |
| Bulletin de mutation de terres / relevé parcellaire | Consulter mon relevé parcellaire |
| Déclaration trimestrielle de salaires | Effectuer une déclaration de salaires Transférer le fichier de déclaration de salaires TESA Déclarer des salaires pour les paiements des IJ |

Cette liste est exhaustive à la date de signature de la convention. Elle est susceptible d'évoluer en cas de mise à disposition de nouveaux documents dans l'espace privé.